

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 8 (1899)
Heft: 19

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Basel, den 13. Mai 1899

N° 19.

Bâle, le 13 Mai 1899.

Abonnement:

Für die Schweiz:

12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:

12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Insertate:

20 Cts. per 1 spaltige Pettizelle oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entspr. Rabatt.

Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Pettizelle oder deren Raum.



Hôtel-Revue

Organ und Eigentum des **Schweizer Hotelier-Vereins** 8. Jahrgang | 8^{me} Année

Organe et Propriété de la **Société suisse des Hôteliers**

Abonnements:

Pour la Suisse:

12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'Étranger:

12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la petite - ligne ou son espace. — Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.
Admissions.

Tit. Aktiengesellschaft Grand Hotel Bellevue und Tourist in Adernmatt (Direktor: Herr Christian Pfosi) 180

An die Tit. Mitglieder,

welche jeweilen den Winter im Auslande zu bringen, richten wir hiermit die höf. Bitte, uns rechtzeitig ihre Rückkehr in die Schweiz anzuzeigen, damit die Änderungen in der Spedition des Vereinsorgans vorgenommen werden können und der regelmässige Erhalt desselben keinen Unterbruch erleidet.

Achtungsvoll
Die Expedition der „Hotel-Revue“.

MM. les Sociétaires

qui passent l'hiver à l'étranger sont priés d'aviser à temps notre bureau de leur retour en Suisse, afin d'éviter des irrégularités dans l'expédition de l'organe social.

Avec considération,
Administration de l'„Hotel-Revue“.

Nur den Mut nicht verlieren, es wird schon schief gehen.

Es giebt Menschen, denen das besondere „Talent“ innewohnt, von Zeit zu Zeit Ideen auf den Plan zu bringen, deren Kultivierung und Verwirklichung sie aber andern überlassen. Im Moment jedoch, wo durch die Bemühung anderer eine solche Idee anfängt Gestalt anzunehmen, erheben sie sich in ihrer ganzen „geistigen Grösse“, um im Bruststone der Überzeugung auszurufen: Sehet, das ist *mein* Werk!

In einem schweiz. Fachblatte lesen wir in einem Artikel betitelt: „Platzierungswesen und Dienst-kündigung“ folgenden Abschnitt:

„Die Kündigungsverhältnisse für das Hotelpersonal in der Schweiz müssen von Vereins- und Gesetz wegen geregelt werden. Die Sache ist gar nicht so schwierig. Wir halten dafür, dass eine Kündigung nur am 1. oder 15. des Monats erfolgen können. Man studiere auch diese Frage!“

Damit wäre wieder einmal ein „grosstes“ Wort gelassen ausgesprochen, „man“ studiere es. Wer ist aber unter „man“ gemeint? Jeder Beliebige, ausgenommen der Antragsteller; dieser meldet sich dann erst wieder, wenn die Frucht reif ist und vom Baume fällt, um sie aufzuheben.

Es ist noch gar nicht lange her, dass der Bundesrat anlässlich einer Petition betr. gesetzliche Verpflichtung zur Versicherung der Effekten der Hotelangestellten den Petitionären den deutlichen „Merks Marx“ gegeben hat, es gehe nicht an, für die Hotelangestellten Ausnahmegesetze zu schaffen. Wie würde wohl die Antwort lauten, wenn man das Gesuch gestellt würde, eine Angelegenheit gesetzlich zu regeln welche thatsächlich schon gesetzlich geregelt ist?

Dass die Kündigungsverhältnisse einestheils durch das Bundesgesetz über das Obligationenrecht, andernteils durch kantonale Verordnungen und Ortsgebräuche geregelt sind, das weiss Niemand besser, als gerade die Angestellten selbst. In jedem, auch dem geringsten Falle, wissen sie sich daran zu erinnern, umsonst, da sie an dem Prinzipal eine feste Handhabe besitzen, sie wissen auch, dass da, wo die Anschauung des Richters ausschlaggebend ist, dieselbe meistens zu ihren Gunsten ausfällt. Was

nun die Kündigung auf 1. oder 15. des Monats anbelangt, so glauben wir, leistet der Antragsteller den Angestellten damit keinen grossen Dienst.

Bei friedlicher Lösung eines Dienstverhältnisses erfolgt dieselbe in der Regel auf Mitte oder Ende des Monats; ist aber das Fortbestehen eines solchen durch irgend einen unangenehmen Vorfall unmöglich geworden und hat die sofortige Kündigung zur Folge, dann sind unter Umständen schon 14 Tage für die eine oder die andere der Parteien, oder auch für Beide, eine lange Spanne Zeit. Wir kennen ein grösseres Hotel in der franz. Schweiz, in welchem grundsätzlich keine Kündigungsfristen eingehalten werden, sobald es sich um eine ungewöhnliche Kündigung handelt. Ueber diesen Punkt befragt, äussert sich der betr. Hotelier wie folgt: „Meine langjährigen Wahrnehmungen haben mich zu der Überzeugung gebracht, dass ein Angestellter, dem zu kündigen ich mich infolge irgend eines Vorkommnisses veranlasst sehe, von Stund an das Interesse für mein Haus verliert und nicht selten sucht, meine Interessen zu kreuzen, daher mein Prinzip, ein derartiges unterbrochenes Arbeits-Verhältnis sofort zu lösen, indem ich für die gesetzlich 14 Tage angemessene Entschädigung leiste. Ich befürchte mich bei diesem System wohl und den Angestellten, die es trifft, ist nicht minder gedient. Allerdings bringe ich mich dadurch oft in Verlegenheit, da nicht immer sofort Ersatz vorhanden, aber ich ziehe von zwei Uebeln das kleinere vor.“ Das ist auch ein Standpunkt und gewiss kein unpraktischer.

Wir haben grosse Mühe zu glauben, dass in Bern einem derartigen Verlangen der Hotelangestellten überhaupt näher getreten würde. Aber wie gesagt, nur den Mut nicht verlieren, es wird schon schief gehen.

La montagne a accouché d'une souris.

La „Liste suisse des hôtels“ avec son supplément, le „Guide pour touristes“, annoncée à grand renfort de phrases et de promesses plus ou moins sincères, vient de paraître en une édition-spécimen et s'est révélée de suite comme un „factum“ de première classe.

Ce n'est pas la peine de perdre beaucoup de temps à son sujet; bornons-nous à dire que cette fameuse liste n'est autre chose qu'une nomenclature d'hôtels et d'auberges de tout rang, un ramassis d'adresses cueillies au hasard dans de vieux bottins. Afin de prouver à nos lecteurs que nous n'exagérons pas, nous citerons ici à titre d'exemple combien est „exacte“ et „complète“ la liste des hôtels de la ville de Bâle.

- Bâle. Hôtels:**
- Gare
 - Baslerhof
 - Bellevue au Rhin (n'existe plus depuis 4 ans)
 - Central
 - Euler
 - Europe
 - Façon (porte depuis 4 ans le nom de „Bernherhof“)
 - Gehrig
 - Cerf d'Or
 - Etoile d'Or
 - Hofer
 - Jura
 - Kraft
 - Mercure (porte depuis 3 ans le nom de „Balances“)
 - Métropole
 - National
 - Poste (n'existe plus depuis 4 ans)
 - St. Gotthard
 - Schlumpf (n'existe plus depuis 3 ans)
 - Deutscher Hof
 - Beuf noir (porte depuis 5 ans le nom de „Braunschweig“)
 - Schweizerhof
 - Simon
 - Steinhof (n'a jamais existé)
 - Cigogne
 - Trois-Rois
 - Victoria
 - Croix Blanche.

Quant à huit autres hôtels et auberges: Ours, Fleur, Agneau, Bonf rouge, Grütti et Strassburgerhof, la maison Segessenmann & C^e, éditeur de la „liste d'hôtels“ ignore simplement jusqu'à leur existence. Ce n'est pas à dire que ce soit un malheur pour les hôtels en question.

Toute la liste est aussi „complète“ et „exacte“ que la rubrique Bâle. A Bâle même, résidence des éditeurs, les auteurs de cette liste singulière ont réussi à „découvrir“ des hôtels qui n'existent pas, sans parler des nombreuses auberges portées comme hôtels. Nous pourrions citer une infinité de confusions, mais nous n'en avons pas à fournir à ces messieurs de la copie qu'ils pourraient utiliser. Voilà donc le factum par lequel les éditeurs prétendent remplir la promesse, faite à leurs souscripteurs, de contribuer au développement du tourisme. Tous ceux qui ont apporté leur obole à cette entreprise se voient trompés dans leurs espérances.

Quant au „Guide des touristes“ qui sert de supplément à la liste, le voyageur sous les yeux duquel il tombera éprouvera le même enchantement, que s'il se trouve en pays inconnu, à un carrefour, en présence d'un poteau indicateur qui n'a pas de bras et par suite pas d'inscriptions; il lui rendra à peu près autant de services que le „Guide“ ci-dessus. Ce supplément renferme environ 70 annonces d'hôtels toutes mélangées; nous croyons du reste que les éditeurs auront de la peine à exhiber un nombre égal de bordereaux de souscriptions, car nous croyons pouvoir certifier que plusieurs des hôtels cités y figurent à l'insu et contre la volonté de leurs propriétaires, et seulement à titre de parade et de d'amorce. Si les éditeurs sont à même de nous prouver le mal-fondé de cette assertion, nous sommes prêts à rétracter cette partie de notre critique.

Dans la feuille-spécimen expédiée dans le but d'attirer les endurcis, il est dit que l'édition comporte provisoirement 20,000 exemplaires, mais à une demande directe que nous avons adressée à Bâle, nous n'avons reçu qu'une réponse évasive.

Du reste, nous sommes persuadés que tout hôtelier recevant la liste avec invitation à souscrire possède assez de jugement pour voir au premier coup d'œil que ce factum est absolument de nulle valeur tant pour le tourisme que pour lui-même. Quant à ceux qui ont déjà souscrit, que cela leur serve de leçon pour l'avenir: c'est toujours autant qu'ils auront eu pour leur argent.

SCIENBE ET RÉCLAME.

(Correspondance de Genève.)

Ce 19^e siècle qui va finir, et qui a vu, dans tous les domaines de l'esprit humain, tant de découvertes d'une portée incalculable, mérite certainement les qualificatifs variés que, selon l'usage, les Prud'homme de tout acabit ne manquent pas de lui décerner: siècle de la vapeur, de l'électricité, de la dynamite, siècle du vélo et de l'auto, siècle de la photographie; que sais-je encore?

Mais il est un titre, à mon sens, qui les prime tous, parce qu'il résume à lui seul la caractéristique de tous les phénomènes par lesquels s'est manifestée, depuis cent ans, l'activité de notre race: ce titre, qu'adopteront, à n'en pas douter, les historiens futurs, c'est celui de: *siècle de la réclame*. On peut dire sans exagération que, quelque nombreux que soient ceux qui ont employé les ressources de leur esprit à faire faire à l'humanité un progrès en n'importe quel domaine de la science ou des arts, du commerce ou de l'industrie, ils doivent céder le pas à ceux dont tout le travail mental a consisté à trouver toujours, pour attirer et retenir l'attention publique, des formes nouvelles, des airs inédits à faire proclamer aux quatre

coins du monde par la trompette de la renommée.

Parmi les spécimens les plus curieux de cette floraison de parasites qui s'attachent à toutes les entreprises, il convient de signaler au premier rang l'auteur de la brochure: „*Rat-schläge für Gesunde und Kranke, die nach den Kurorten der Schweiz reisen.*“ C'est un type tout spécial que ce „Dr.“ Heussmann, et nous comprenons sans peine qu'il parvienne à séduire les commerçants, chez lesquels il se présente sous les dehors respectables du savant, préoccupé uniquement de rendre service à ses semblables en leur fournissant les indications propres à les préserver de l'exploitation formidable dont ils sont menacés en pays étranger. N'allez pas croire au moins que ce soit une réclame vulgaire que ce bienfaiteur de l'humanité vient vous proposer; oh! non; il s'est renseigné avant de venir vous trouver, et parmi toutes les maisons de la place, c'est la votre qu'on lui a désignée comme la seule digne d'estime et de confiance. Aussi, voyez d'ici le profit que vous allez retirer de la recommandation de ce savant homme, publiée, moyennant la modeste somme de 25 Fr., dans un livre, qui, n'en doutez pas, constitue la lecture préférée du monde voyageur tout entier, le *vade mecum* indispensable, l'évangile révéré de tous les malheureux en quête d'un climat réparateur! Et c'est présenté avec tant de tact et de délicatesse, presque sans avoir l'air d'y toucher; ça vous a un ton de paternelle sollicitude, tant pour votre santé physique et morale, que pour votre bourse! Lisez ces avertissements sur les dangers que vous allez courir en vous servant de ces affreux funiculaires et autres chemins de fer de montagne, si vous n'avez assuré au préalable votre vie à l'incomparable compagnie N. N.; pensez à l'horreur de votre situation, si vous aliez vous trouver surpris par la pluie, la neige ou le dégel, pourvu du parapluie, de l'imperméable et des caoutchoucs de la célèbre maison H.; songez à l'exploitation honteuse, au traitement déshonorant auxquels vous vous exposez si, au lieu de prendre logis à l'unique auberge que vous indique votre ange gardien, vous risquez votre peau dans ce repaire de bandits dénommé Grand Hôtel X. Y. Z.! Et voyez, après cela, si vous n'avez pas lieu d'être mille fois reconnaissant à l'homme désintéressé qui, en deux lignes de son inestimable brochure, vous préserve de toutes ces calamités! Ah! qu'il a raison, ce bon „Dr.“ Heussmann, de dire, dans sa préface, que son guide n'a rien de commun avec ceux dont se servent encore, dans leur déplorable aveuglement, de trop nombreux touristes. Eudecker lui-même, le grand Eudecker ne sait que vous renseigner sur les excursions, les beautés naturelles, les curiosités locales, les voies de communication, et pousse l'incoscience jusqu'à donner, pour chaque ville ou station qu'il traite (la plupart du temps, assure le docteur, sans l'avoir vue) une liste complète des hôtels et restaurants, prêtant ainsi les mains aux rapines dont vivent les propriétaires insolents et stupides de ces grandes casernes, coupe-gorge pour les étrangers, et les portiers voraces leurs compères, se faisant le complice des assassinats prémédités qu'une direction criminelle déguise sous les dehors d'une ascension facile et sans fatigue!

Parlons net: le factum du sieur Heussmann est une des productions les plus venimeuses de cette fièvre de réclame que nous signalons au début de notre article. Il n'a pas même le mérite de présenter ses élocutions sous une forme littéraire: le style fait douter parfois que l'on ait affaire à un homme ayant reçu plus qu'une instruction rudimentaire; et quant au contenu, ce n'est autre chose qu'un ramassis de quinquantes pour autant de fois 25 Fr. qu'il y a eu de naüfs qui se sont laissés prendre au langage mielleux de ce beau parler.

Si jamais le „Dr.“ H. se présente chez vous,